

Charte d'ESDAC (13/04/2015 avec modifications AP 04/2018)

qui lie les membres entre eux

N.B. La présente charte est un cadre à l'intérieur duquel des dispositions propres à chaque région sont à définir en fonction de son contexte.

1. Préambule

ESDAC est un don de communion issu de l'équipe ISECP (Ignatian Spiritual Exercises for the Corporate Person) en Amérique du Nord dans les années 80. Cette équipe a su répondre de façon créative aux besoins de son temps; elle a enrichi la pratique des Exercices de Saint Ignace en considérant tout groupe comme une personne animée par l'Esprit et appelée à prendre des décisions.

2. L'esprit d'ESDAC

Le don de communion prend sa source dans la Trinité dont l'Esprit travaille le monde. Nous voulons être au service de ce don par une démarche de discernement qui s'inspire des Exercices Spirituels de Saint Ignace et d'apports des sciences humaines. Cette démarche s'adresse aux groupes : équipes, communautés, couples, collectivités... Nous avons le souci que chacun y prenne la parole et y soit entendu. Nous veillons à nous adapter à chaque situation particulière.

Animateurs sans frontières, nous sommes les facilitateurs d'une expérience à vivre et aidons le groupe à reconnaître le travail de l'Esprit. Nous prenons l'initiative de faire des propositions d'animation là où le besoin se manifeste et nous discernons à quelles demandes répondre. Sans bureaux ni locaux, nous formons un réseau de pèlerins, aux structures souples et légères.

Pour être mieux à l'écoute de l'Esprit, nous sommes habituellement au moins deux pour animer, divers autant que possible par l'expérience, le pays d'origine, l'état de vie, le tempérament, les talents, hommes et femmes.

Par la prière personnelle et la conversation spirituelle, nous aidons les groupes à prendre des décisions et à choisir les moyens adéquats pour les mettre en œuvre.

3. L'organisation au service de la communion

Pour vivre entre nous la communion et le discernement que nous proposons aux autres, nous privilégions les rencontres entre membres y compris par les moyens de communication.

(a) Au niveau international.

• **L'assemblée plénière internationale (API)**. Tous les trois ans, tous les membres sont invités à se rencontrer environ une semaine pour une assemblée plénière internationale vécue selon la démarche d'une retraite ESDAC. Ensemble, nous relisons notre vécu, nous nous mettons à l'écoute des appels du Seigneur et nous cherchons à y répondre de façon créative et solidaire.

• **L'équipe responsable internationale (ERI)** est élue par l'assemblée plénière internationale pour 3 ans. Elle reçoit la mission d'encourager les liens entre les réalités internationale et

régionale et de favoriser le développement international d'ESDAC. Entre autres, elle coordonne les formations et organise l'assemblée plénière internationale. L'équipe responsable internationale se réunit environ deux fois par an. Le mandat de chacun de ses membres est renouvelable consécutivement une fois. En son sein, si elle le juge opportun, l'équipe responsable internationale se choisit un coordinateur, de façon stable ou occasionnelle.

(b) Au niveau régional

- Les équipes régionales favorisent, en lien avec l'équipe responsable internationale, le développement d'ESDAC dans le contexte qui leur est propre. Elles prennent toutes initiatives sur leur territoire pour proposer des animations et des formations, pour recevoir les demandes d'animation et susciter des nouveaux membres. Elles attribuent les animations à des membres et à des stagiaires. Elles veillent, lorsque le contexte s'y prête, à l'internationalité des équipes. Elles procèdent aux évaluations des formations, des animations et des stagiaires. Un rapport d'activité est établi annuellement au cours d'une rencontre avec l'équipe responsable internationale.

- Les membres n'ayant pas encore d'équipe, sont invités, soutenus par l'équipe responsable internationale, à trouver les moyens de développer ESDAC dans leur réalité propre.

4. Les membres

Devenir membre d'ESDAC suppose d'avoir participé à la formation et aux stages proposés, d'accepter la présente charte et d'être reconnu et envoyé par une équipe régionale ou l'équipe responsable internationale.

La formation dure environ huit jours, fait vivre aux participants la démarche en même temps qu'elle en présente des exposés théoriques, et prend autant que possible en compte la dimension internationale (notamment par la composition de l'équipe organisatrice).

Pour être invité à participer à la formation, il faut, si possible :

- avoir expérimenté, en tant que participant, au moins une activité organisée par ESDAC
- avoir fait les Exercices de Saint Ignace avec accompagnement personnel durant au moins huit jours,
- avoir une expérience d'animation de groupe.

La formation est complétée par une période de stages. Le stagiaire est invité à collaborer à des animations avec un ou des animateurs expérimentés. Après chacune de ces animations, une évaluation est faite en commun.

Si nécessaire, l'équipe régionale, ou à défaut internationale, pourra interpellé un membre, faire une évaluation avec lui et éventuellement mettre fin à son appartenance à ESDAC.

5. Les finances

D'une part, *“Tout ouvrier a droit à son salaire”* et d'autre part, le Seigneur dit : *“Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement”*.

Aucun groupe qui demande à ESDAC une animation ne peut être exclu pour des raisons financières. Chaque groupe est invité à se sentir libre de donner ce qu'il peut. Mais il est normal que le groupe demandeur prenne en charge l'hébergement de même que les frais de transport des animateurs.

Nous accueillons avec gratitude ce qui nous est offert mais nous ne pouvons souhaiter recevoir une rétribution telle que le marché offre pour des services comparables. Chaque région fixe les montants adaptés à sa réalité.

Lorsqu'un membre reçoit une rétribution, il est invité à en verser la dîme afin de subvenir aux besoins d'ESDAC.

** Cette charte pourra être amendée en cas de nécessité lors d'une assemblée plénière internationale.*

Fait à l'assemblée plénière de la Foresta le 13 avril 2015

Dispositions concrètes

Modalités de désignation de l'équipe responsable internationale

- Après un temps de petits groupes, le plénum établit le profil et la composition de l'ERI.
- Puis un temps de « *murmurationes* » permettant des échanges deux par deux, chacun changeant souvent d'interlocuteur, pour évoquer les personnes susceptibles d'être élues, le but étant de mieux connaître les forces et faiblesses de celles-ci.

Premier vote indicatif. Chacun indique, sur 3 papiers différents, 3 noms de personnes qui lui semblent aptes à assurer la fonction de membre de l'équipe responsable internationale (ERI).

- Les votes sont inscrits au fur et à mesure devant tous.
- Les 7 personnes ayant été nommées le plus grand nombre de fois sont ensuite interrogées l'une après l'autre, pour dire leur indisponibilité éventuelle, leurs forces et leurs faiblesses pour cette fonction.
- Un vote intervient ensuite pour désigner un premier membre de l'équipe responsable internationale. Est désignée la personne qui reçoit le plus grand nombre de voix. Au cas où 2 ou 3 personnes ont recueilli le même nombre de voix, il est procédé à un nouveau vote entre ces personnes.
- On procède de même pour un deuxième membre de l'équipe responsable internationale. Chacun choisit une personne en fonction du premier membre qui vient d'être élu.
- Puis on procède de même pour un troisième membre de l'équipe responsable internationale.